

Les sanitaires dans les établissements du second degré (annexes)

Une délégation de la commission a visité le lycée professionnel Léonard de Vinci à Bagneux (92), le 2 octobre 2013.

Elle a été accueillie par Mme Dominique DUGENET, proviseur du lycée, le gestionnaire adjoint et l'agent de maintenance.

Le lycée professionnel L. DE VINCI, classé ZEP/ Violence, accueille 300 élèves, dont 11 filles, dans des formations allant du CAP au bac professionnel, principalement en électronique, électrotechnique, maintenance, avec une mention complémentaire en énergies renouvelables. Plus de la moitié des élèves sont demi-pensionnaires. Reconstitué il y a une vingtaine d'années, l'établissement comprend trois bâtiments (administration et salle de classe, atelier, réfectoire) à larges baies vitrées, disposés sur un terrain vaste, donnant une impression de clarté, d'espace et de calme.

Des réaménagements progressifs ont été entrepris depuis 5 ans pour améliorer et embellir les espaces de circulation intérieure et les lieux collectifs. L'établissement paraît apprécié des élèves (pas de graffitis, pas de dégradations majeures...).



L'essentiel des travaux a été réalisé par un agent technique particulièrement soucieux de l'aménagement, de l'esthétique et de l'entretien des locaux, en utilisant une subvention annexe de la Région qui laisse à l'établissement l'autonomie de ses choix.



Des blocs sanitaires de petite taille (une, deux ou trois cabines au maximum) sont disposés au milieu du couloir en face des salles de classe dans le bâtiment de trois étages, à l'extrémité des passages et près des ateliers dans le deuxième bâtiment. Le lieu de restauration situé à l'écart ne dispose ni de toilettes ni de point d'eau pour se laver les mains. Du gel décontaminant est disponible à l'entrée de la cantine.

Des réaménagements progressifs et des efforts d'équipe

Les sanitaires ont fait l'objet d'une rénovation sur plusieurs années (carrelages, peintures...) mais il reste encore un bloc d'origine à cloisons de panneaux stratifiés. Les cabines sont claires, propres, comme le fait remarquer spontanément un élève ("C'est propre!"), sans odeurs.

Le nettoyage deux fois par jour, voire trois fois si besoin, inclus dans le partage des tâches des agents, maintient les lieux en bon état et encourage les élèves à respecter la propreté des sanitaires. La disposition de ces derniers ainsi que le nombre restreint d'élèves favorisent la surveillance : leur accès est facilement visible et les élèves sont connus de tous les personnels qui peuvent intervenir en cas de nécessité.

Un besoin constant d'amélioration

Certains constats doivent prendre en compte les caractéristiques des effectifs du lycée : les toilettes filles sont pour la plupart fermées, voire utilisées comme lieu de stockage de matériel (odeur de ren-

Les sanitaires dans les établissements du second degré (annexes)

fermé). Les 11 jeunes filles peuvent aussi utiliser les toilettes de l'administration.

Les cabines indiquées comme accessibles aux personnes à mobilité réduite, présentes à chaque étage, sont elles aussi closes, l'établissement n'ayant pas pour l'instant d'élève handicapé, et elles ne servent pas aux autres élèves.

De plus, la largeur des portes ne permettraient pas forcément l'entrée d'un fauteuil électrique.

Tous les blocs en étage ne disposent pas de papier hygiénique, il manque des distributeurs de savon et des sèche-mains électriques (dotation initiale : l'établissement n'a pas été équipé d'essuie-mains papier).

Les élèves n'ont pas accès à un point d'eau gratuit en dehors des toilettes.

À la recherche d'améliorations, l'établissement a expérimenté le dispositif de distribution de papier "feuille à feuille" qui donne satisfaction et sera généralisé.



Des solutions efficaces ont été trouvées pour pallier certains inconvénients, par exemple pour éviter l'accumulation d'urine et/ou d'eau dans les angles près des urinoirs, ou pour dissimuler sous le lavabo le siphon et les tuyaux...



Après discussion, la propreté des sanitaires s'explique aussi par plusieurs facteurs :

- le faible effectif d'élèves,
- l'absence de gros bloc sanitaire concentrant un grand nombre de cabines,
- la surface réduite des sanitaires,
- le respect du personnel : le personnel communique avec les élèves plusieurs fois par jour, y compris lors de la restauration et a un rôle éducatif,
- la structure du bâtiment : la configuration fait que les sanitaires ne sont pas excentrés,
- un nettoyage régulier.

En conclusion, la responsabilisation des élèves ne cible pas directement le bon usage des sanitaires : il n'y a pas d'indications spécifiques dans le règlement intérieur, ni d'affichage d'un bon usage des toilettes, mais une communication permanente de tous les personnels facilitée par le petit nombre d'élèves et la présence d'équipes soucieuses de leur rôle éducatif. Le bon état de l'ensemble du lycée, y compris des toilettes, favorise un climat scolaire propre à la réussite des élèves dans ce contexte de zone prioritaire.